



[Projet Migration N' Arts]

Aborder la migration par le prisme de l'art et de la culture



Le Département de la Charente-Maritime entretient depuis 1992, avec l'association **Charente-Maritime Coopération** (CMC), un programme de coopération décentralisée avec la Préfecture de Boffa en Guinée Conakry. CMC intervient ainsi sur quatre principaux volets d'action :

- ✓ L'accès à l'eau et l'assainissement.
- ✓ L'appui aux collectivités décentralisées.
- ✓ Le désenclavement des villages et des zones de production agricoles.
- ✓ Le développement économique.

Ces dernières années ont été marquées par une diversification des activités de Charente-Maritime Coopération, qui a souhaité créer davantage de réciprocité entre les deux territoires.

En 2016, CMC a inauguré la Plateforme d'Échanges Web entre des collégiens de Boffa et de Charente-Maritime "*Voyons plus eau*", permettant aux élèves des deux territoires de partager textes, photos et vidéos dans des reportages liés à l'eau (<https://voyons-plus-eau.org/>). Afin d'enrichir le contenu des échanges, Youscribe, acteur majeur du livre à l'international, a mis à disposition des élèves et des encadrants du collège de Boffa, des accès à une bibliothèque numérique offrant des milliers de ressources, consultables depuis leur Smartphone, principal support utilisé dans le cadre de ce projet .

Dans cette même dynamique d'échanges entre les territoires, **Charente-Maritime Coopération souhaite aujourd'hui aborder la question des Mineurs Non Accompagnés (MNA) guinéens**, afin d'ouvrir un dialogue entre les deux territoires sur le sujet de la migration des jeunes.

■ RAPPEL DU CONTEXTE

En juin 2018, 288 MNA sont pris en charge par le Département, plus de 50 % sont d'origine guinéenne.

Le 7 mai 2017, 41 196 migrants sont arrivés en Italie par la mer, selon l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM). Avec 4 184 migrants, la République de Guinée est le troisième principal pays d'origine de ces migrants. La Guinée est devenue un des pays qui enregistre le plus grand nombre de départs de jeunes migrants. L'épidémie d'Ebola qui s'est abattue sur l'Afrique de l'Ouest de 2014 à 2016 a contribué à l'accroissement des migrations des jeunes guinéens. Les réseaux de passeurs qui se sont mis en place pendant l'épidémie sont toujours actifs aujourd'hui, développant une logistique entre la Guinée et l'Europe. De plus en plus de Mineurs Non Accompagnés, souvent poussés par leurs familles, empruntent ces routes migratoires pour atteindre l'Italie, en passant par le Mali, le Niger et la Lybie. Ces jeunes passent par des centres de détention et vivent dans des conditions difficiles pendant des mois, subissant parfois esclavage, viols et tortures avant d'atteindre l'Europe par voie maritime.

L'action extérieure du Département de la Charente-Maritime en Guinée, contribue à renforcer les liens entre les deux territoires. Sur le territoire Charentais-Maritime, l'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pèse sur les épaules de la collectivité, qui manque de moyens financiers, structurels et humains pour les accueillir dans de bonnes conditions. Sur le territoire de Boffa et dans le reste de la Guinée, le départ de la jeunesse a des répercussions sur le développement à l'échelle nationale.

Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans le champ d'intervention de la coopération décentralisée, compte agir sur les deux territoires en donnant la parole à ces jeunes afin qu'ils témoignent de leurs parcours. Pourquoi partir si jeune ? Pourquoi prendre ce risque ? Pourquoi tout abandonner ? Telles sont les questions qui doivent être posées afin de comprendre ces mouvements migratoires.

■ LE PROJET



L'objectif du projet **MNA** est d'établir un dialogue entre les territoires de Charente-Maritime et de Boffa en proposant aux mineurs non-accompagnés **une série d'ateliers artistiques sous la direction de Hakim Bah, lauréat du prix RFI théâtre 2016 pour sa première œuvre et Directeur artistique du projet Univers des Mots à Conakry**. Le projet prendra la forme de quatre ateliers animés par d'anciens étudiants du Pôle Magelis à Angoulême :

Un atelier d'écriture (*sur 5 jours*), un atelier dessin (*sur 4 jours*), un atelier de création sonore (*sur 5 jours*) et un atelier de création vidéo (*sur 8 jours*).

L'objectif est de réaliser, à partir des récits d'une quinzaine de jeunes, des livres numériques comprenant textes et dessins, des livres audio et un film mêlant image réelle et animée. Les productions (*livres numériques et livres audio*) seront diffusées sur la plateforme YouScribe, de manière à ce que les créations soient accessibles à tous, sur les deux territoires et ainsi **créer une "résonance" sur la question des migrations**.

■ LA DÉMARCHE DE CHARENTE-MARITIME COOPÉRATION

Le projet **MNA** a pour objectif d'ouvrir un dialogue interculturel sincère sur la question sensible de la migration des jeunes. Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques fait partie des missions essentielles de la coopération décentralisée qui est légitime, de par son ancrage territorial fort et sa connaissance des publics concernés, d'intervenir sur la question migratoire. Pour ce faire, **Charente-Maritime Coopération souhaite développer une approche innovante en utilisant les nouvelles technologies pour aborder la migration par le prisme de l'art et de la culture**.

■ SITUATION EN CHARENTE-MARITIME

Le Département a en charge, après évaluation de leur minorité et de leur isolement, l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA). En 2017, 525 jeunes se sont présentés en Charente Maritime. Au mois de juin 2018, 288 sont pris en charge par le Département, plus de 50 % sont d'origine guinéenne.

Le Département accueille principalement des jeunes originaires d'Afrique Francophone : Guinée, Mali ou Côte d'Ivoire. Lorsqu'ils se présentent pour être pris en charge, ces mineurs déclarent être âgés de 16-17 ans. Mais, le Département poursuit l'accompagnement de 33 majeurs âgés de 19 ans pour la plupart.

Un nombre de mineurs non accompagnés qui ne cesse de progresser

Le nombre de jeunes étrangers isolés pris en charge a fortement augmenté ces 3 dernières années aussi bien au niveau national qu'en Charente-Maritime. Chaque mois, environ 55 jeunes se présentent spontanément soit au commissariat, soit au Service d'Accueil et d'Orientation et sont transférés au Foyer de l'Enfance avant évaluation. Ainsi, Le nombre de prises en charge s'élevait à :

- | | | |
|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| * 17 au 31 décembre 2012, | * 129 au 31 décembre 2015, | * 280 au 31 mai 2018. |
| * 38 au 31 décembre 2013, | * 177 au 31 décembre 2016, | |
| * 80 au 31 décembre 2014, | * 244 au 31 décembre 2017, | |

Les solutions d'hébergement proposées

Le Département, par l'intermédiaire du Foyer de l'Enfance, assure l'accueil d'urgence des Mineurs Non Accompagnés. Il a vocation à accueillir toute personne se présentant comme Mineur Non Accompagné en Charente-Maritime (2017 = 525).

Enfin, et compte tenu de cette augmentation de prises en charge, le Département a été amené à :

- ✓ Recourir à des modes d'accueil diversifiés en lien avec les Résidences Habitat Jeunes, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes et les Auberges de Jeunesse, pour les lieux de vie et d'accueil temporaire.
- ✓ Ouvrir 8 structures d'accueil "pérennes" dédiées aux Mineurs Non Accompagnés sur les territoires de La Rochelle, Rochefort et Saintes.

Le dernier appel à projet est intervenu en 2017 pour la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour 50 MNA.

Une vingtaine de jeunes sont aussi accueillis chez des assistants familiaux.

Des contacts sont en cours pour développer l'accueil durable par des familles bénévoles d'adolescents (15-19 ans) avec un accompagnement réalisé par des professionnels de structures.

Les problématiques auxquelles ils doivent faire face

L'adaptation culturelle (*langue, rites, coutumes*) | L'apprentissage du français | La compréhension des fonctionnements administratifs français | La scolarisation | La recherche d'apprentissage | L'accession à l'autonomie (*droit de séjour, accès aux dispositifs d'aides sociales de droit commun*) et à un hébergement hors ASE.

Un partenariat est mis en place avec :

- ✓ L'inspection académique pour le développement des classes adaptées à la scolarisation des jeunes.
- ✓ La DIRECCTE pour la validation des contrats d'apprentissage réalisés les mineurs.

Le budget consacré à cette politique

Le budget pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés en 2017 est de 4,6 M €. Pour 2018, il est évalué à 6,6 M €.

Ce budget comprend les frais d'hébergement, d'entretien, d'argent de poche, d'habillement, de transport et de scolarité. **De plus, l'insertion et l'intégration des Mineurs Non Accompagnés s'inscrit prioritairement dans un parcours d'apprentissage.** Ainsi, en 2017, le Département s'est associé à la création au sein du Centre de Formation des Apprentis (CFA) d'une classe spécifique "Français Langue Seconde" qui prépare à la première année de Certificat d'Aptitude Professionnelle par le biais d'une subvention de 100 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cette classe propose une organisation et une progression particulière et adaptée à ces mineurs.